



REGLEMENT PARTICULIER

COUPE INTERNATIONALE DES COURSES DE CÔTE DE LA FIA Manche N° 1

ST JEAN DU GARD – COL ST PIERRE (FRA), 12-14/04/2024

REGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec :

- le Code Sportif International ("le Code") et ses Annexes,
- le Code Sportif National si applicable,
- les Bulletins officiels de la FIA,
- les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Course de Côte,
- le Règlement Sportif de la Coupe Internationale des Courses de Côte de la FIA et ses Annexes ("le Règlement Sportif"),
- et le présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques à la Compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) : FFSA (FRA)

Adresse : 32 avenue de New York
75781 Paris Cedex 11 - France

- a) Téléphone : 01 44 30 24 00
- b) E-mail : adelarue@ffsa.org
- c) Site internet : www.ffsa.ort

Organisateur de la Compétition : ASA ALES

Adresse : Pôle Mécanique Alès Cévennes, Traverse
L. Tosi

Vallon de Fontanes, 30520 St Martin de Valgalgues -
France

- a) Téléphone : +33 4 66 55 65 66

- b) E-mail : asa.ales30@yahoo.fr

- c) Site internet : www.asa-ales.fr

L'adresse du Secrétariat de la Compétition à partir du 11/04/2024

Adresse : Espace Paulhan – avenue de la résistance
30 270 St Jean du Gard - France.

- a) Téléphone : +33 6 86 78 72 87

- b) E-mail : asa.ales30@yahoo.fr

Comité d'Organisation :

Composition :

ROSSEL Frédéric - Président
TEISSIER Samuel – Président Délégué
PERIER Éric – Vice-Président
TRIBES Yannick - Vice-Président
CHANTAGREL Nathalie – Secrétaire
APARICIO Edwige – Secrétaire Adjointe
GRAND Laurence - Secrétaire Adjointe
AGUILLON-ORTIZ Michel – Trésorier
BARONI Nicolas – Trésorier Adjoint
et M. Vincent BELTOISE ; M. René BRUNET, M. Olivier COULET, Mme Aurélie CUCHEVAL, M. Fabien DARDALHON, Mme Laura DUMAS-BALTHUS, M. Damien GRAND, Mme Michèle GRIMALDI, M. Jacques MARONCLE, Mme Corinne MASSY, M. Michel MOLINES, M. Brice TINEL ainsi que Mme Léa CLEMENT, Mme Fabienne MOLINES, M. Michel VEZON, ainsi que toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès et de l'Écurie des Camisards.

Caractéristiques du parcours :

- a) **Nom : C/C Internationale St Jean du Gard / Col St Pierre**

Localité : 30270 ST JEAN DU GARD

Coordonnées GPS :

Départ : 44° 07' 29" N / 03° 51' 52" E

- b) **Lieu du départ (et altitude) :**

Lieu : Bannières alt 244

**Lieu de l'arrivée (et altitude) :**

Lieu : Chemin du Resses – Col St Pierre alt 585 m

- c) **Longueur** : 5 080 mètres
- d) **Dénivellation** : 341 mètres
- e) **Pente moyenne** : 6,6 %

Caractéristiques de la Compétition :

- a) Nombre de manches d'essais officiels : **2**
- b) Nombre de manches de course officielle : **2**
- c) Tout Pilote sera obligatoirement tenu de terminer au moins une manche d'essais pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.
- d) Les classements des Pilotes seront établis par l'addition des temps des deux meilleures manches de course.

Exigences en matière de Licence :

Pilotes de Catégorie 1 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré D minimum (ITD-R).

Pilotes de Catégorie 2 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré C (ITC-R).

Concurrents : Internationale.

Equivalence Licence Nationale/Internationale:

La Licence Nationale de l'ASN organisatrice a valeur de Licence Internationale pour la Compétition comptant pour la Coupe FIA uniquement.

Les conditions d'engagement suivantes doivent être respectées :

- L'expérience du Pilote est prouvée avec la voiture engagée (minimum de 2 participations préalables avec la même voiture au cours des 24 derniers mois).

Engagements :

Ouverture des engagements :	01/03/2024
Clôture des engagements :	03/04/2024 (Heure : 24h00)

Montant du droit :

- avec la publicité facultative de l'organisateur €345
- sans la publicité facultative de l'organisateur €690

Modalités de paiement :

Voir le formulaire d'engagement fourni par l'organisateur.

Nombre maximum de participants admis [Épreuve] : 200**Procédure d'inscription et formulaire d'engagement :**

Le formulaire d'engagement est disponible auprès de l'organisateur ou sur le site internet de l'organisateur.

Pour être pris en considération, le formulaire d'engagement, dûment daté et signé par le Pilote et le Concurrent, doit être envoyé à l'organisateur dans les délais.

Refus d'inscription, Forfaits :

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés en cas de refus d'inscription ou d'annulation de la Compétition.

En cas de forfait pour des raisons de Force Majeure (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des engagés, 80 % du montant des droits de base sera remboursé au(x) Concurrent(s), ceci sous réserve de réception d'une demande écrite.

Programme et Horaire de la Compétition :

Le programme complet et détaillé sera annoncé par l'organisateur dans un additif.

• 11/04/2024	
18h00	Briefing des Pilotes (format numérique) <i>publié sur le tableau d'affichage en ligne et envoyé par les Organisateurs aux Concurrents.</i>

• 12/04/2024	
9h30 à 12h00 & 14h00 à 19h30	Vérifications administratives
9h45 à 12h15 & 14h15 à 19h30	Vérifications techniques
19h00	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs (Lieu : Secrétariat de la Compétition)



• 13/04/2024	
08h00	Essais officiels – 1 ^{ère} manche
Après la première manche d'essai	Essais officiels – 2 ^{ème} manche

• 14/04/2024	
08h30	1 ^{ère} manche de course
11h30	2 ^{ème} manche de course
60 min (env.) après la dernière manche de course	Cérémonie de podium (Lieu : Espace Paulhan – Secrétariat de la Compétition)

Vérifications administratives :

Lieu : Espace Paulhan – avenue de la résistance
30 270 St Jean du Gard – Secrétariat de la Compétition

Vérifications techniques :

Lieu : Place Carnot, 30270 St Jean du Gard

Contrôles supplémentaires (pesage, etc.) :

Lieu : Place Carnot, 30270 St Jean du Gard

Parc Fermé :

Lieu : Parking Super U, 30 270 St Jean du Gard

Tableau d'affichage officiel :

Lieu :

- Pendant les manches d'essai et de course :

Départ des convois – St Jean du Gard

Affichage sur l'application Sportity

- Pendant le délai de réclamation :

Départ des convois – St Jean du Gard

Affichage sur l'application Sportity et au Parc Fermé.

Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 - Voitures fermées :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant une Fiche Technique Pf, un passeport technique national et répondant aux prescriptions techniques de l'Article 258-1 de l'Annexe J (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe 1	Pf 15 à 39
Groupe 2	Pf 40 à 79
Groupe 3	Pf 80 à 119
Groupe 4	Pf 120 à 159
Groupe 5	Pf > 159

3.2 Catégorie 2 - Voitures de Compétition :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J (sauf indication contraire) ainsi qu'aux prescriptions techniques de l'Annexe 8 au Règlement Sportif pour les groupes suivants :

Groupe D/E2-SS (Single-seater)

Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.

Groupe CN/E2-SC (Sportscar)

Voitures de Sport-Production et de compétition biplaces (confondues), ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 6500 cm³.

Pour les voitures d'une cylindrée de 3000 cm³ à 6500 cm³ : voir Annexe 8 du Règlement Sportif.

3.3 Les voitures seront réparties dans les classes de cylindrée suivantes :

Catégorie 1

Pas de répartition en classes de cylindrée

Catégorie 2

Groupe D/E2-SS	Jusqu'à 1600 cm3
	1601 - 2000 cm3
	2001 - 3000 cm3
Groupe CNE2-SC	Jusqu'à 1600 cm3
	1601 - 2000 cm3
	2001 - 3000 cm3
	3001 - 6500 cm3

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de Compétition :

Chaque participant recevra de l'organisateur au moins deux jeux de numéros de Compétition.

Un jeu de numéros de Compétition devra être apposé de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la Compétition.

Un jeu de numéros de Compétition supplémentaire (15 cm de hauteur maximum) devra être placé sur le côté droit du pare-brise avant (ou, si la voiture n'a pas de pare-brise, sur une partie de la voiture faisant face vers l'avant) et sur le côté gauche du pare-brise arrière.

Les voitures sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admises au départ.



Publicité :

- L'organisateur a prévu les publicités suivantes :
- Logo de la "Coupe" : *apposition selon l'Annexe au Règlement Sportif.*
 - Autres : *annoncé par l'organisateur dans un additif.*

Article 5 – Principaux officiels

A) Directeur de course :

Marc HABOUZIT (FRA)
Portable : +33 608 430 711
E-mail : habouzit.marc@orange.fr

B) Directeur(s) de course adjoint(s) :

Christelle HABOUZIT (FRA)
Daniel BLANQUIN (FRA)

C) Collège des commissaires sportifs :

Josep BESOLI – Président (AND)
Hervé BESSON (FRA)
Jean François PASCAL (FRA)

D) Observateur FIA :

Rémi SUDRE (FRA)

E) Observateur ASN :

Bernard COUSIN (FRA)

F) Délégué technique FIA :

Rüdiger KLEINSCHMIDT (DEU)

G) Commissaire technique en chef :

Serge PEGOLOTTI (FRA)

H) Commissaires techniques :

Yvon JOURNAUX (FRA)
Alain COSTE (FRA)
Catherine BERSZAKIEWICZ (FRA)
Christophe NATEWAJKO (FRA)
Jean Pierre ROLLAND (FRA)
Sébastien BOUSQUET (FRA)
Marc CHARBONNEAU (FRA)
David FOURTET (FRA)

I) Médecins :

ADAMU
Dr A. BENZAOUZ – Médecin Chef
Dr M. DHAOUADI

J) Chronométrateur en chef :

Jean Paul DURAND (FRA)

- Société : *Patrick SOFR*

K) Délégué sécurité ASN :

Nicolas BALDIT (FRA)

Délégué sécurité organisateur :

Frédéric ROSSEL (FRA)

L) Secrétaire de la Compétition :

Nathalie CHANTAGREL (FRA)

M) Secrétaire du collège des commissaires sportifs :

Olivier COULET (FRA)

N) Responsable(s) des relations avec les Concurrents :

Ivan PRISTCHEPA (FRA)
E-mail : pristchepa@free.fr
Téléphone : +33 6 15 77 91 86

Sébastien ROL (FRA)

E-mail : sebastien.rol@wanadoo.fr

Portable : +33 6 80 12 80 55

O) Responsable(s) du parc d'assistance :

Marcelino ZEFERINO (FRA)

E-mail : asa.ales30@yahoo.fr

Téléphone : +33 6 75 16 40 84

Article 6 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

- Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers à valeur de €6 100 000 pour la manifestation.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la Compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la Compétition et retour.

Article 7 – Réclamations et appels

Montant du droit de réclamation : €700.

Montant du droit d'appel international (FIA) : €3000.



Toute réclamation sera déposée selon les prescriptions du Code. Toute réclamation doit être faite par écrit et remise au directeur de course ou à son adjoint ou, en leur absence, à un commissaire sportif, accompagnée du droit de réclamation requis.

Si la réclamation rend nécessaires le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le plaignant doit verser une caution fixée par les commissaires sportifs.

Le détail des droits de caution de réclamation en cas de démontage doit être publié sur le tableau d'affichage officiel ou disponible sur demande auprès de l'organisateur.

La Cour d'Appel Internationale est compétente pour connaître dans le cadre d'une Compétition de Coupe de la FIA (dont fait partie la Coupe Internationale des Courses de Côte de la FIA), des appels introduits à l'encontre des décisions des commissaires sportifs par tout organisateur, Concurrent, Pilote, ou autre licencié qui est directement concerné ou qui est affecté personnellement par ces décisions. Dans ce cas, les ASN ne pourront refuser leur concours et accord.

Article 8 – Podium, Prix et Récompenses

8.1 Trophées

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de trophées par l'organisateur comme suit :

a) Classement général

Classement général de la Coupe (tous groupes de la Coupe confondus)	
	Trophée
1 ^{er}	1 Coupe
2 ^{ème}	1 Coupe
3 ^{ème}	1 Coupe

b) Groupes 1, 2, 3, 4, 5, D/E2-SS et CN/E2-SC

Classement pour chacun des groupes de la Coupe	
	Trophée
1 ^{er}	1 Coupe
2 ^{ème}	1 Coupe
3 ^{ème}	1 Coupe

c) Classe – Catégorie 2 uniquement

Classement pour chacune des classes	
	Trophée
1 ^{er}	1 Coupe

8.2 Prix en espèces et/ou Prix spéciaux :

Des prix en espèces et/ ou des prix spéciaux seront distribués par l'organisateur comme suit :

Non applicable

8.3 Trophées

a) Dans les groupes de moins de 3 partants, seul le Pilote arrivé premier recevra un trophée.

b) Tous les trophées sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.

c) Remise des prix :

- Les trophées sont remis lors de la cérémonie de podium.

Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'organisateur

Non applicable

VISA DE L'ASN N° 134-2024

VISA DE LA FIA N° 1IHC.FRA.23.03.2024